

Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers de la CASUD 2021



PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), favorisant le développement local, l'aménagement du territoire mais assurant aussi la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ces quatre communes membres que sont l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et le Tampon.

En tant qu'EPCI¹ compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, la CASUD se soumettait jusqu'à présent à la Loi Barnier pour l'élaboration de son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a depuis inséré l'article L. 2224-17-1 au sein du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui intègre de nouvelles dispositions pour permettre un meilleur pilotage du service public de gestion des déchets.

Ce rapport correspond dorénavant au « **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** » conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est établi pour l'ensemble des communes de la CASUD : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, le Tampon, Saint-Philippe.

Présenté en conseil communautaire, il doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la CASUD à son conseil municipal.

¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale

TABLE DES MATIÈRES

LES INDICATEURS TECHNIQUES

<u>I. TERRITOIRE DE LA CASUD ET ORGANISATION</u>	7
I.1. Le périmètre	7
I.2. Compétences exercées	7
I.3. Organisation du service	8
<u>II. LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS</u>	9
II.1. La mise à disposition de bacs roulants	9
II.2. La distribution de bio-composteurs individuels	12
<u>III. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS</u>	13
III.1. La collecte sélective	14
III.2. La collectes des ordures ménagères résiduelles	16
III.3. La collecte des encombrants	17
III.4. La collecte des DEEE	
III.5. La collecte des déchets végétaux	22
III.6. La collecte en déchèterie	20
III.7. La collecte du verre en apport volontaire	24
III.8. La collecte et la valorisation des Véhicules Hors d'Usage (VHU)	25
III.9. Synthèse des principaux déchets produits par habitant	26
<u>IV. LE TRAITEMENT DES DECHETS</u>	27
IV.1. Le cheminement des déchets et la localisation des unités de traitement	27
IV.2. Les tonnages liés au tri et traitement des déchets ménagers	28
<u>V. ÉCONOMIE CIRCULAIRE, PRÉVENTION DÉCHETS ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ</u>	27
V.1. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	28
V.2. Les actions de la prévention des déchets	29
V.3. Les actions de communication de proximité	30
V.4. Les actions de proximité des ambassadeurs de tris	30

LES INDICATEURS FINANCIERS

<u>I. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE</u>	33
<u>II. LES DÉPENSES</u>	33
<u>III. LES RECETTES</u>	34
<u>IV. ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE</u>	34

TABLE DES ILLUSTRATIONS, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 / Fréquence de collecte des différents flux de déchets collectés à la CASUD	8
Tableau 2 / Nouvelles dotations en bacs roulants en 2021	10
Tableau 3 / Maintenances des bacs roulants en 2021	10
Tableau 4 / Évolution de la maintenance en bacs roulants depuis 2010	10
Tableau 5 / Moyens matériels déployés sur les collectes des déchets ménagers en porte à porte.	12
Tableau 6 / Évolution des tonnages d’emballages ménagers recyclables Collectés depuis 2010 par commune	13
Tableau 7 / Évolution de la production par habitant d’Emballages Ménagers Recyclables (EMR) par commune de 2010 à 2021	14
Tableau 8 / Evolution du ratio de production d’emballages ménagers produit par un habitant de la CASUD depuis 2010	14
Tableau 9 / Évolution des tonnages d’ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2006 par commune	15
Tableau 10 / Evolution de la production par habitant d’Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par commune depuis 2010	16
Tableau 11 / Évolution des tonnages d’encombrants collectés depuis 2010 par commune	18
Tableau 12/ Évolution de la production d’encombrants par habitants et par commune depuis 2010	19
Tableau 13 / Évolution de la production d’encombrants par habitants sur le territoire de la CASUD depuis 2010	20
Tableau 14 / Évolution des tonnages de déchets verts collectés depuis 2005 par commune	21
Tableau 15 / Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchèteries en 2021	22
Tableau 16 / Évolution des quantités de déchets par habitants en déchèteries en 2021	23
Tableau 17 / Répartition et ratio des implantations de BAV sur le territoire intercommunal	25
Tableau 18 / Tonnages de verre collectés depuis 2012	25
Tableau 19 / Ratio de production de verre (en kg/hab) collecté depuis 2011	25
Tableau 20 / Nombre de VHU collectés depuis 2010 sur le territoire intercommunal	27
Tableau 21 / Tonnages collectés par flux sur la CASUD en 2021	28
Tableau 22 / Ratios de production par habitant relatifs à chaque flux de déchets produits en 2021 sur la CASUD	28
Tableau 23 / Cheminement des déchets collectés en porte à porte sur le territoire de laCASUD	29
Tableau 24 / Apports de la CASUD (par commune) entrant/sortant acheminés au centre de tri en 2021	30
Tableau 25 / Rappel du rôle de chaque autorité compétente	39
Tableau 26 / Dépenses directes (principaux marchés) affectées au service public d’élimination des déchets de la CASUD en 2021	40
Tableau 27 / Recettes principales liées au service public d’élimination des déchets de la CASUD en 2021	47
Tableau 28 / Évolution du coût complet par flux de déchets 2019-2020	48
Tableau 29 / Coût aidé / hab par flux de déchets en 2019	48

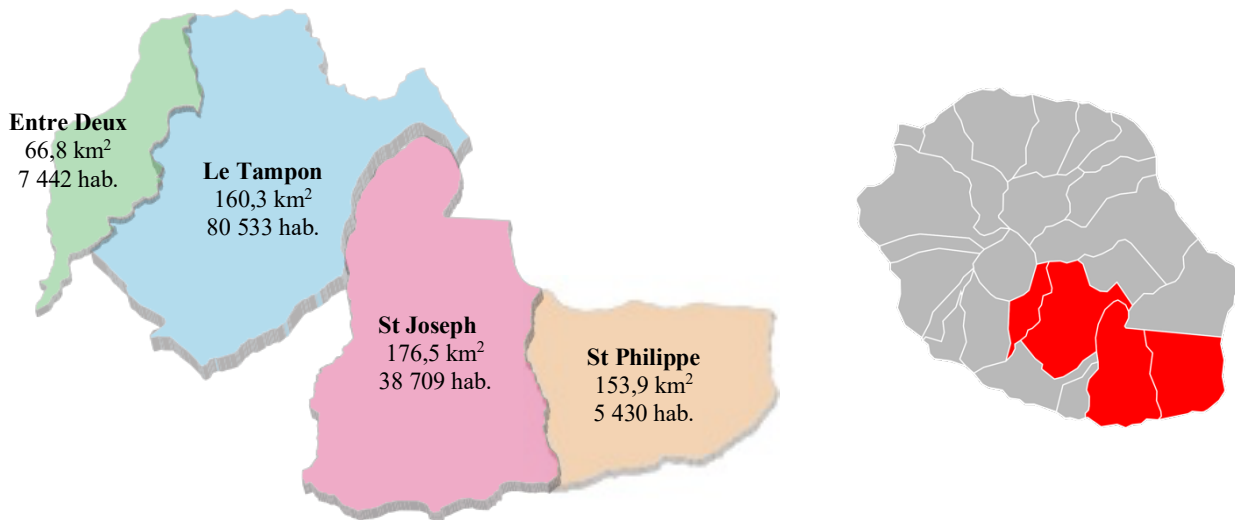
Graphique 1 / Évolution des dotations en bacs roulants depuis 2010	10
Graphique 2 / Évolution de la maintenance en bacs roulants depuis 2010	11
Graphique 3 / Évolution du parc de bacs roulants depuis 2010	11
Graphique 4 / Évolution des dotations en bio-composteurs depuis 2010	12
Graphique 5 / Répartitions des bio-composteurs livrés en 2021	12
Graphique 6 / Évolution des tonnages d’emballages ménagers recyclables collectées sur la CASUD depuis 2010	14
Graphique 7 / Ration collecté d’emballages ménagers recyclables collectées sur la CASUD	15
Graphique 8 / Évolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2010	16
Graphique 9 / Évolution des ratio d’ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2010	17
Graphique 10 / Évolution des quantités d’encombrants collectées (en tonne) depuis 2010 sur la CASUD	18
Graphique 11 / Évolution des ratio d’encombrants collectées depuis 2010 sur la CASUD	19
Graphique 12 / Évolution du ration de déchets végétaux collectés depuis 2010	20
Graphique 13 / Nombre de passage annuel par déchèterie	22
Graphique 14 / Nombre de passage mensuel en déchèteries	22
Graphique 15 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par flux	22
Graphique 16 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par déchèterie par flux et par déchèterie en 2021	23
Graphique 17 / Évolution du nombre de VHU collectés depuis 2010	25
Graphique 18 / Représentation de la part de chaque flux de déchet produit en 2020 sur la CASUD	26

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Territoire de la CASUD et son organisation

I.1. Le périmètre

Créée en 1997, en tant que communauté de communes, la Communauté de Communes du SUD comptait historiquement 7 communes. En 2010, elle est devenue communauté d'agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud. Elle compte désormais 4 communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon.



La CASUD couvre un territoire de 557,5 km² et rassemble **132 114 habitants** (population légale INSEE 2021) soit une densité moyenne de 234 hab./km².

L'évolution annuelle de la population sur le territoire de la CASUD est de l'ordre de 0,7%. La commune de L'Entre Deux est la commune qui connaît la plus forte croissance démographique (+1,9%) par rapport à 2020.

I.2. Compétences exercées

La CASUD exerce ses compétences dans les domaines suivants :

COMPETENCES PRINCIPALES

- . Développement Économique
- . Aménagement de l'espace
- . Equilibre social de l'habitat
- . Politique de la ville
- . Déchets ménagers
- . GEMAPI
- . Eau et Assainissement
- . Gens du Voyage

COMPETENCES OPTIONNELLES

- . SIG
- . Signalétique touristique
- . Toilettes publiques sur les sites touristiques
- . Transports périscolaires
- . Fourrière animale
- . SEM-SPL
- . Mobilier urbain lié au transport

En matière de déchets, compétence historique de la CASUD, la politique publique vise à **favoriser l'économie circulaire, à offrir un service adapté** et de qualité à un coût maîtrisé.

I.3. Organisation du service

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV) de la CASUD organise le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Cette direction compte une centaine d'agents et gère les missions suivantes :

Pôle Gestion des Déchets	Pôle Cadre de Vie
<p>Service Collecte et Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré-collecte des déchets - Collecte des Déchets ménagers (O.M.C.S, BAV) - Collecte des VHU - Collecte des BAV - Traitement des déchets 	<p>Lutte contre l'errance animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capture de chiens errants - Ramassage de cadavres d'animaux - Gestion de la fourrière animale - Gestion du refuge animalier
<p>Service Gestion des Sites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des déchèteries 23^{ième} KM/Trois-Mares/Terrain Fleury/Les Grègues 	
<p>Service Prévention et Communication de Proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information /sensibilisation en milieu scolaire - Accompagnement des projets de prévention des déchets - Animation du PLPDMA et de la stratégie économie circulaire - Communication de proximité - Évènementiels - Lutte anti-vectorielle 	<p>Service Redevance Spéciale et Brigade Verte Environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du domaine public - Lutte contre la prolifération des dépôts sauvages - Veille au respect du règlement de collecte des déchets ménagers - Gestion des contrats de redevance spéciale - Régie des recettes provenant de la redevance

L'organisation et le suivi de la collecte des déchets ménagers et assimilés sont mis en œuvre au niveau du Pôle Gestion des Déchets. Ces collectes s'organisent de façon homogène sur le territoire.

Les Missions du Pôle de Gestion des Déchets



Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion

Tableau 1 / Fréquence de collecte des différents flux de déchets collectés à la CASUD

Flux	Fréquence de collecte	
	Entre-Deux Le Tampon	Saint-Philippe Saint-Joseph
Ordures ménagères résiduelles	1 fois par semaine C1	
Emballages recyclables secs	Tous les 15 jours C0,5	
Déchets végétaux	Une fois tous les 15 jours C0,5	
Déchets encombrants	Une fois par mois M1	
Verre	Apport volontaire	

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la fréquence de collecte pour les ordures ménagères et les recyclables a été divisée par 2. Ainsi, les OMR sont collectées 1 fois par semaine et les EMR une fois tous les 15 jours.



La collecte des déchets est effectuée à jours fixes pour chaque type de flux.

Ces dates sont mentionnées dans un calendrier de collecte, distribué à la population en fin d'année pour l'année suivante.

II. La Pré-Collecte des déchets ménagers

La pré-collecte des déchets ménagers est assurée via la distribution de bacs roulants à couvercle vert et jaune à l'ensemble de la population.

Les contenants à couvercle vert sont destinés à la collecte des Ordures Ménagères résiduelles, les contenants à couvercle jaune aux Emballages Ménagers Recyclables.

II.1. La mise à disposition de bacs roulants

Sur le territoire de la Casud, les bacs roulants sont distribués via un marché de prestations à bons de commande par la Société R2DR

Tableau 2 / Nouvelles dotations en bacs roulants en 2021

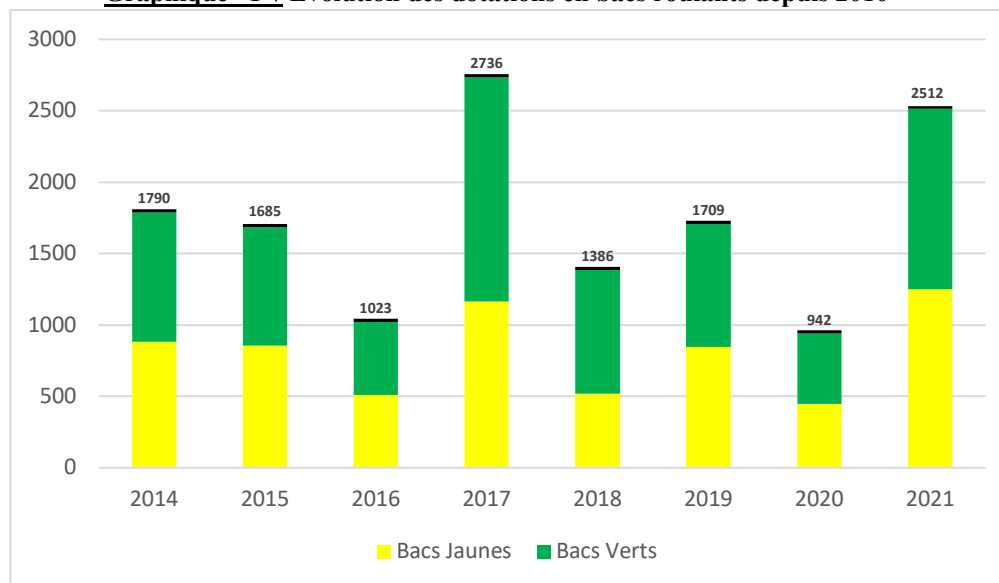
Bacs Jaunes

COMMUNES	140 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	49	19	1	69
Entre Deux	52	20	0	72
Saint Joseph	250	88	39	377
Le Tampon	474	201	59	734
TOTAL BACS	825	328	99	1 252
TOTAL LITRAGE	115 500	78 720	35 640	229 860

Bacs Verts

COMMUNES	120 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	49	20	0	69
Entre Deux	52	20	0	72
Saint Joseph	251	93	35	379
Le Tampon	477	219	44	740
TOTAL BACS	829	352	79	1 260
TOTAL LITRAGE	99 480	84 480	28 440	212 400

Graphique 1 / Évolution des dotations en bacs roulants depuis 2010



En 2021, **2 512** bacs roulants ont été livrés sur le territoire de la CASUD soit une augmentation de 167 % par rapport à l'année précédente qui se traduit notamment par un changement de bacs existants dus à la vétustés, aux pertes....

Rappel des règles de dotations

Dotations des particuliers		
Habitat individuel de 1 à 4 personnes	Habitat individuel de 5 à 8 personnes	Habitat individuel de +8 personnes
Bac vert :120 l et bac jaune :140 l	Bac vert & jaune : 240 l	Bac vert & jaune : 360 l
Dotations habitat collectif		
(Nombre de personnes x 35 litres)/360 litres		
Administartions et professionnelles		
240 à 360 litres) pour les déchets résiduels et recyclables		

Tableau 3 / Maintenances des bacs roulants en 2021

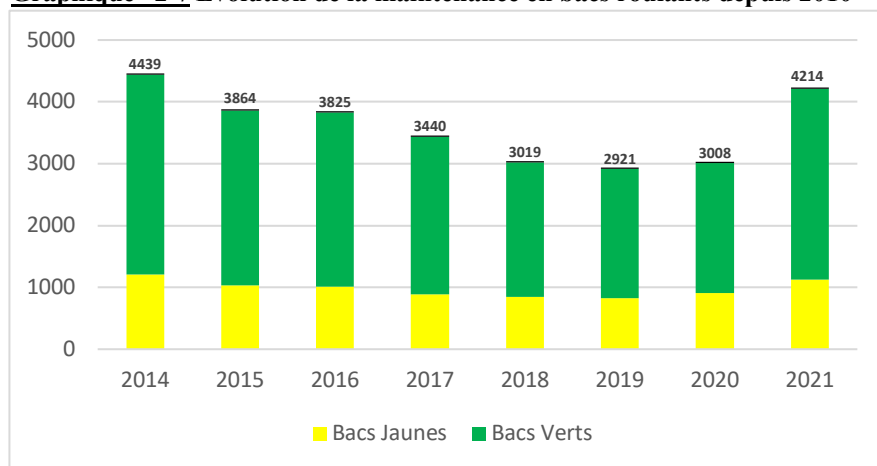
Bacs Jaunes

COMMUNES	140 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	87	54	4	145
Entre Deux	61	70	15	146
Saint Joseph	358	345	84	787
Le Tampon	520	1 800	325	2 645
TOTAL BACS	1 026	2 269	428	2 723
TOTAL LITRAGE	123 120	544 560	154 080	821 760

Bacs Verts

COMMUNES	120 L	240 L	360 L	TOTAL
Saint Philippe	122	65	7	194
Entre Deux	123	96	16	235
Saint Joseph	690	406	187	1 283
Le Tampon	931	901	432	1 333
TOTAL BACS	1 866	1 468	642	3 976
TOTAL LITRAGE	223 920	352 320	231 120	807 3600

Graphique 2 / Évolution de la maintenance en bacs roulants depuis 2010



L'activité de maintenance sur les bacs a considérablement augmentée en 2021, tant sur les bacs verts (+984 unités) que sur les bacs jaunes (+ 222 unités).

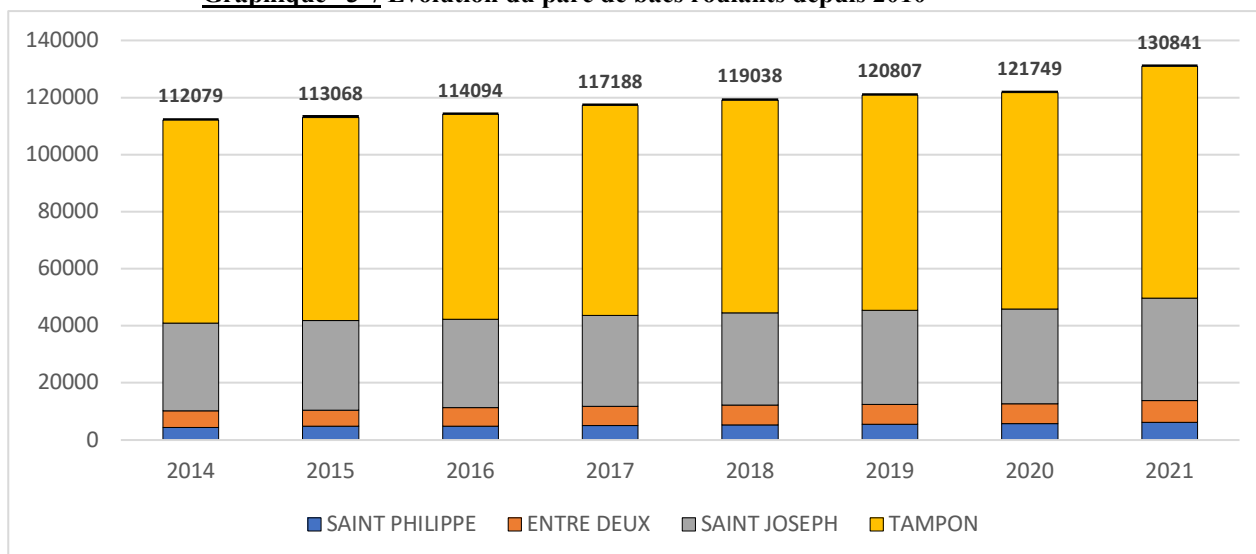
Tableau 4 / Évolution du parc de bacs roulants sur les six dernières années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bacs Casud	112 079	113 068	114 094	117 188	119 038	120 807	121 749	130 841
% évolution	3,6%	0,9%	0,9%	2,7%	1,6%	1,5%	0,8%	7,5%

Fin 2021, le parc total de bac roulants mis à disposition des habitants de la CASUD est constitués de **130 831** unités.

L'année 2021 représente une forte augmentation du parc (+7,5%) par rapport à l'année précédente. Par rapport à 2020, cette augmentation est identique sur les 4 communes.

Graphique 3 / Évolution du parc de bacs roulants depuis 2010



Le parc de bacs roulants de la CASUD a été mis en place dans les années 2000.

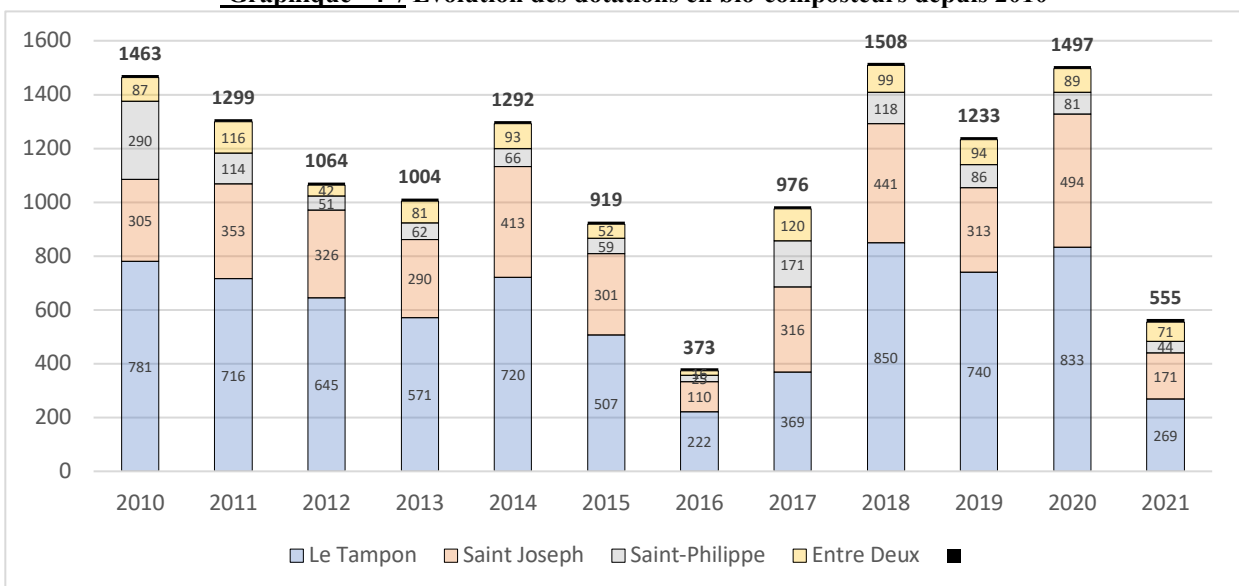
Il s'agit d'un parc aujourd'hui plutôt vieillissant ; aussi les nouvelles dotations et maintenances de bacs cumulée augmentent sensiblement chaque année

II.2. La distribution de bio-composteurs individuels

Dans le cadre d'une politique de réduction des déchets, la CASUD organise depuis 1997 des campagnes de distribution de bio-composteurs.

Fabriqués initialement en plastique (et ce jusqu'en 2008) puis composés de bois jusqu'à 2016, les bio-composteurs mis à disposition des administrés de la CASUD sont depuis 2017 à nouveau en matière plastique.

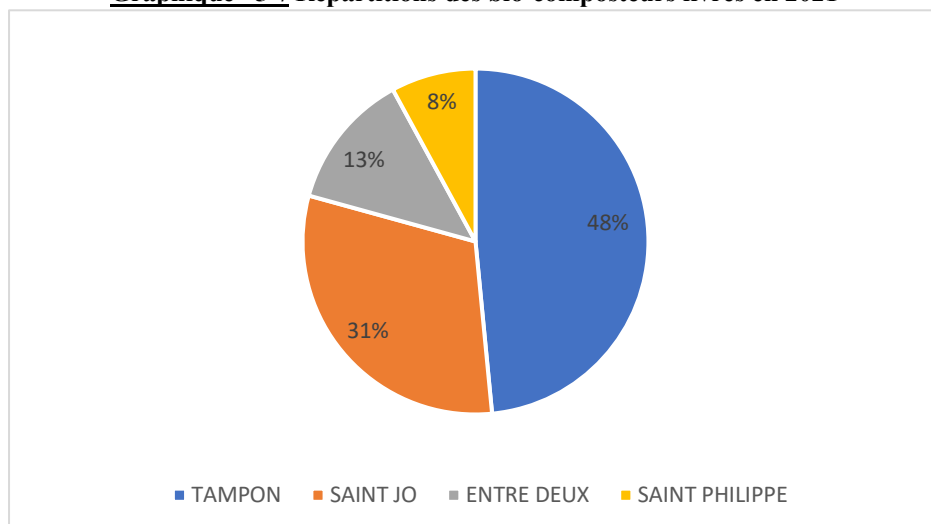
Graphique 4 / Évolution des dotations en bio-composteurs depuis 2010



En 2021, **555 foyers** ont été dotés d'un kit de compostage composé d'un biocomposteur en plastique, d'un bio-seau et d'une fourche de retournement. Le nombre de bio-composteurs livrés a diminué du fait de la notification tardive du nouveau marché de dotation de bio-composteurs

Perspectives : L'objectif sera de répondre aux demandes toujours plus nombreuses avec de nouveaux modèles de composteurs.

Graphique 5 / Répartitions des bio-composteurs livrés en 2021



III. La collecte des déchets ménagers

La CASUD se charge de la collecte des quatre flux de déchets suivants :

- les ordures ménagères résiduelles en contenant ;
- les emballages ménagers recyclables en contenant ;
- les déchets végétaux en vrac ;
- les encombrants en vrac.

Ces collectes sont organisées à des fréquences différentes en fonction des flux concernés.

Les prestataires de collecte sont depuis le 1^{er} janvier 2020:

- la SPL SUDEC pour les communes du Tampon et l'Entre-Deux
- la société Derichebourg Océan Indien (Doi) pour les communes de Saint-Joseph et Saint-Philippe.

Ces contrats ont été conclus pour une durée de 3 ans, reconductible un an.

Tableau 5 / Moyens matériels déployés sur les collectes des déchets ménagers en porte à porte

	● OMR	● EMR	● DV	● ENC
Entre-Deux	Bennes tasseuses 12, 19, 26T accompagnées de mini-bennes 3,5 et 7,5 T		Camions 19 T avec une grue à grappin et camion 7,5 T équipés d'une grue avec grappin et camions plateau de nettoyage avec aspire feuille	
Tampon				
Saint-Joseph	Bennes tasseuses 12, 19, 26T accompagnées de mini-bennes 7,5T		Camions 19T avec une grue à grappin et camions 7,5T équipés d'une grue avec grappin et camion plateau de nettoyage	
Saint-Philippe				

III.1. La collecte sélective

La collecte sélective est la collecte des emballages ménagers recyclables déposés dans les bacs à couvercle jaune. Ces bacs sont collectés tous les 15 jours sur le territoire intercommunal. Elle a été mise en place en 2002/2003 via la dotation de bacs à couvercle jaune.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri de Pierrefonds géré par ILEVA pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières.

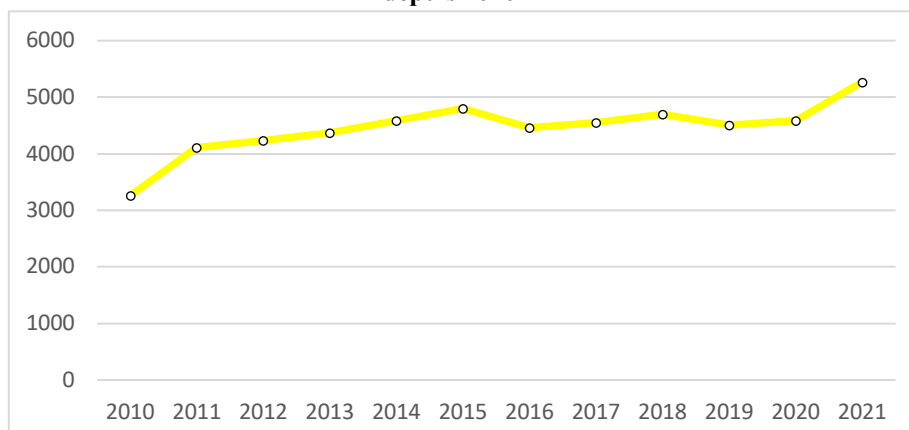


Les tonnages collectés sur l'agglomération figurent dans le tableau suivant et illustre l'évolution.

Tableau 6 / Évolution des tonnages d'emballages ménagers recyclables Collectés depuis 2010 par commune

EMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tampon	2059	2625	2686	2783	2957	3056	2760	2880	2948	2817	2873	3660
Entre Deux	170	212	208	223	226	235	247	234	245	244	246	263
Saint-Joseph	902	1121	1176	1187	1219	1335	1329	1278	1320	1286	1277	1102
Saint-Philippe	125	151	167	172	178	170	128	156	190	162	185	243
CASUD	3255	4108	4236	4365	4580	4796	4464	4548	4703	4509	4581	5268

Graphique 6 / Évolution des tonnages d’emballages ménagers recyclables collectés sur la CASUD depuis 2010



A l’exception de l’année 2016 où il est constaté une baisse notable des quantités collectés, le tonnage a connu une augmentation constante ses 10 derniers années avec une moyenne de 4 500 t/an.

L’année 2021 est marqué par une augmentation significative de 15% la collecte. Elle passe de 4 581 tonnes à **5 268 tonnes** soit plus de + 687 tonnes. Seule la commune voit leur quantité collecté diminuée de 14%. La commune du Tampon est le territoire qui connaît la hausse la plus importante de 27%.

Cela confirme que les habitants ont bien intégré les nouvelles consignes de tri.

Tableau 7 / Évolution de la production par habitant d’Emballages Ménagers Recyclables (EMR) par commune de 2010 à 2021

EMR	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2010	27,7 kg/hab	25,1 kg/hab	24,6 kg/hab	28,1 kg/hab
2011	33,7 kg/hab	30,8 kg/hab	29,9 kg/hab	35,0 kg/hab
2012	32,4 kg/hab	31,7 kg/hab	32,8 kg/hab	35,5 kg/hab
2013	34,2 kg/hab	31,6 kg/hab	33,8 kg/hab	36,6 kg/hab
2014	34,1 kg/hab	32,6 kg/hab	34,9 kg/hab	38,5 kg/hab
2015	34,7 kg/hab	35,5 kg/hab	33,3 kg/hab	40,0 kg/hab
2016	35,8 kg/hab	35,3 kg/hab	24,5 kg/hab	35,7 kg/hab
2017	33,9 kg/hab	34,0 kg/hab	29,6 kg/hab	36,6 kg/hab
2018	35,4 kg/hab	35,2 kg/hab	36,9 kg/hab	37,1 kg/hab
2019	35,0 kg/hab	34,0 kg/hab	31,2 kg/hab	35,2 kg/hab
2020	35,0 kg/hab	33,5 kg/hab	35,4 kg/hab	35,6 kg/hab
2021	35,3 kg/hab	28,5 kg/hab	44,8 kg/hab	45,4 kg/hab

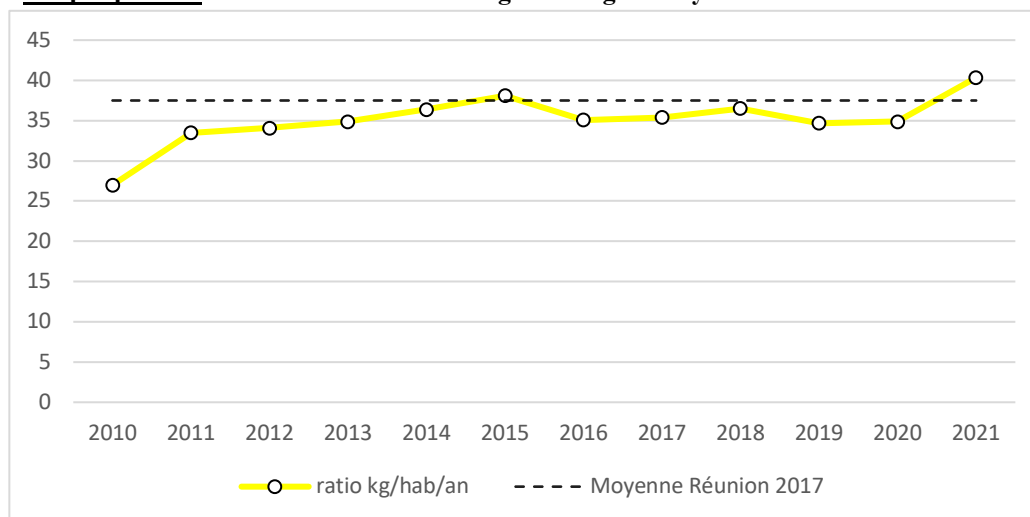
Tableau 8 / Evolution du ratio de production d'emballages ménagers produit par un habitant de la CASUD depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ratio kg/hab/an	27	33,5	34,1	34,9	36,4	38,1	35,1	35,4	36,5	34,7	34,9	39,9
évolution	-3%	24%	2%	2%	4%	5%	-8%	1%	3%	-5%	1%	14%

Moyenne nationale (2017) : **48 Kg** / hab.

Moyenne Réunion (2018) : **37,5 Kg** / hab.

Graphique 7 / Ration collecté d'emballages ménagers recyclables collectées sur la CASUD



En 2021, un habitant de la CASUD a produit **40,34 kg (+16% par rapport à 2020)** d'emballages ménagers recyclables. La moyenne départementale se situant à 37,5 kg par habitant par an.

Perspectives : des efforts plus importants sont à mener en terme de communication et d'actions de proximité auprès des habitants afin de rendre plus performant le geste de tri, qui ne capte que 40 % du gisement d'emballages ménagers du territoire CASUD. De nouveaux outils de communication seront mis en place avec le futur marché de collecte des déchets ménagers décalé au 1^{er} janvier 2021 et les programmes territoriaux de CITEO.

III.2. La collecte des ordures ménagères résiduelles



Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte dans le bac à couvercle vert, une fois par semaine. Les déchets collectés sont ensuite acheminés vers l'ISDND de la rivière Saint-Etienne géré par ILEVA.

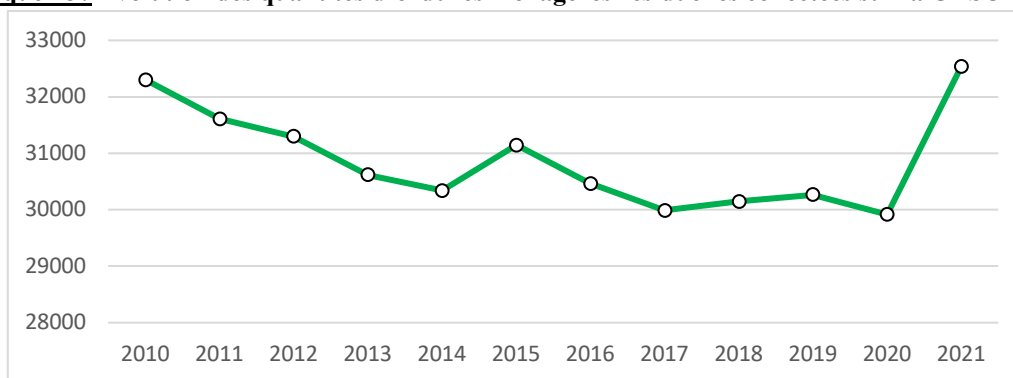
Les tonnages collectés sur l'agglomération figurent dans le tableau suivant et illustre l'évolution.

Tableau 9 / Évolution des tonnages d’ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2006 par commune

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tampon	19545	19156	18924	18450	18488	19046	18641	18612	18838	18756	18356	20927
Entre Deux	1624	1649	1644	1657	1662	1583	1573	1519	1447	1416	1368	1503
Saint-Joseph	9681	9376	9296	9102	8866	9134	9101	8616	8498	8720	8791	8893
Saint-Philippe	1452	1429	1435	1408	1323	1380	1151	1243	1365	1372	1400	1211
CASUD	32302	31610	31300	30617	30339	31142	30466	29990	30148	30264	29915	32534

D’une manière générale, la quantité de déchets collectée augmente sur les communes du Tampon, de l’Entre Deux et de Saint Joseph.

Graphique 8 / Évolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2010



Après une baisse de la quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées en 2020, l’année 2021 se caractérise par une augmentation importante des OMr collectés sur le territoire.

La quantité collectés des OMr s’élève ainsi à 32 534 tonnes contre **29 915 tonnes en 2020**, soit une augmentation de 2 619 tonnes, (+9 %) par rapport à 2020.

Tableau 10 / Evolution de la production par habitant d’Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par commune depuis 2010

Omr	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2010	258,7 kg/hab	263,2 kg/hab	261,3 kg/hab	260,1 kg/hab
2011	258,3 kg/hab	250,7 kg/hab	252,9 kg/hab	250,7 kg/hab
2012	256,7 kg/hab	250,8 kg/hab	282,9 kg/hab	250,2 kg/hab
2013	254,2 kg/hab	242,4 kg/hab	276,7 kg/hab	242,5 kg/hab
2014	250,5 kg/hab	237,3 kg/hab	259,3 kg/hab	240,7 kg/hab
2015	233,4 kg/hab	242,9 kg/hab	269,7 kg/hab	249,6 kg/hab
2016	228,2 kg/hab	241,9 kg/hab	129,9 kg/hab	241,2 kg/hab
2017	220,1 kg/hab	228,9 kg/hab	236,3 kg/hab	236,7 kg/hab
2018	209,3 kg/hab	226,5 kg/hab	265,1 kg/hab	237,3 kg/hab

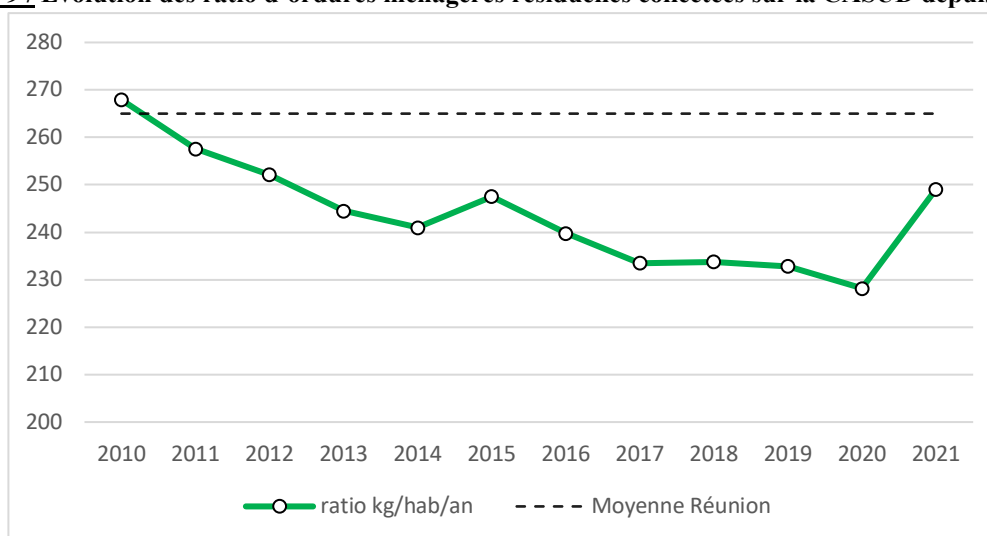
Omr	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2019	203,1 kg/hab	230,5 kg/hab	264,3 kg/hab	234,4 kg/hab
2020	194,7 kg/hab	230,5 kg/hab	267,5 kg/hab	227,5 kg/hab
2021	202,0 kg/hab	229,7 kg/hab	223,0 kg/hab	259,9 kg/hab

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ratio kg/hab/an	267,9	257,6	252,1	244,5	241	247,5	239,8	233,5	233,8	232,8	228,2	246,3
évolution	2%	-4%	-2%	-3%	-1%	3%	-3%	-3%	0%	0%	-2%	8%

Moyenne nationale: **255 Kg / hab**)

Moyenne Réunion: **265 Kg / hab**)

Graphique 9 / Évolution des ratio d'ordures ménagères résiduelles collectées sur la CASUD depuis 2010



Rapporté à la population de la CASUD, le ratio de production d'ordures ménagères d'un habitant en 2021 est de **246,3 kg/hab**, soit une production en hausse mais toujours inférieure à la moyenne départementale de 265 kg/hab.

Ce faible ratio montre que les efforts et actions auprès de la population fonctionnent et doivent être poursuivis. Les dotations en bio-composteurs participent grandement au détournement d'une partie de la FFOM² des OMR, qui représente plus du tiers du contenu du bac vert.

Perspectives : comme pour la collecte sélective, les efforts sont à maintenir en terme de communication et d'actions de proximité auprès des habitants afin de rendre plus performant le geste de tri. Les futurs marchés de collecte des déchets ménagers et biocomposteurs en 2021, permettront d'assurer le maintien de ces bonnes performances de collecte.

III.3. La collecte des encombrants

Les déchets encombrants sont tous les objets volumineux provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids ou leurs dimensions, peuvent être collectés en tas en porte à porte.

² Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

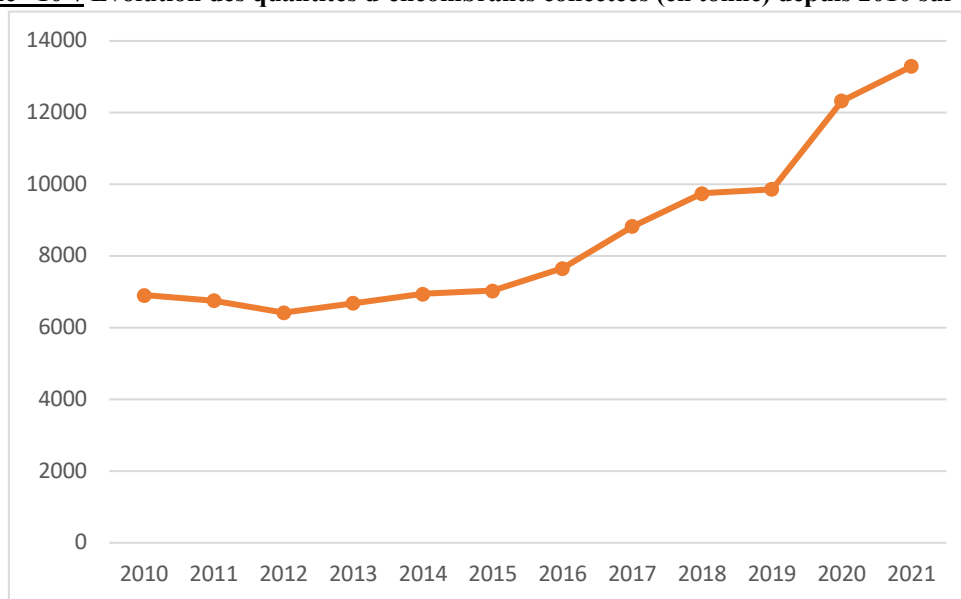
D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles,
- Vieux objets domestiques (chaises, étendoir, meubles divers....)
- Trayaux et gaines diverses,
- Gros objets (baignoire, fauteuils...

Tableau 11 / Évolution des tonnages d'encombrants collectés depuis 2010 par commune

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020
Tampon	3727	3708	3606	3596	3803	3764	3805	4912	5110	5680	6601	8206
Entre Deux	510	444	452	498	469	458	452	541	619	596	544	589
Saint-Joseph	2232	2170	2008	2126	2195	2405	2785	2790	3228	2940	4206	3263
Saint-Philippe	441	432	354	461	479	409	616	585	789	651	976	1232
CASUD	6910	6754	6421	6681	6946	7037	7658	8828	9746	9867	12327	13 290

Graphique 10 / Évolution des quantités d'encombrants collectées (en tonne) depuis 2010 sur la CASUD



Les quantités d'encombrants collectées en porte à porte en 2021 s'élèvent à **13 290 tonnes**, soit une augmentation, de 8 % par rapport à 2020.

Tableau 12 / Évolution de la production d'encombrants par habitants et par commune depuis 2010

ENC	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2010	82,6 kg/hab	62,3 kg/hab	86,5 kg/hab	51,3 kg/hab
2011	70,6 kg/hab	59,6 kg/hab	85,9 kg/hab	49,4 kg/hab
2012	70,6 kg/hab	54,2 kg/hab	69,9 kg/hab	47,7 kg/hab
2013	76,4 kg/hab	56,6 kg/hab	90,6 kg/hab	47,3 kg/hab
2014	70,7 kg/hab	58,7 kg/hab	93,9 kg/hab	49,5 kg/hab
2015	67,5 kg/hab	64,0 kg/hab	80,0 kg/hab	49,3 kg/hab

ENC	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2016	65,6 kg/hab	74,0 kg/hab	117,7 kg/hab	49,2 kg/hab
2017	78,4 kg/hab	74,1 kg/hab	111,2 kg/hab	62,5 kg/hab
2018	89,5 kg/hab	86,0 kg/hab	153,2 kg/hab	64,4 kg/hab
2019	85,5 kg/hab	77,7 kg/hab	125,4 kg/hab	71,0 kg/hab
2020	77,4 kg/hab	110,3 kg/hab	186,6 kg/hab	81,8 kg/hab
2021	79,1 kg/hab	84,3 kg/hab	226,9 kg/hab	101,9 kg/hab

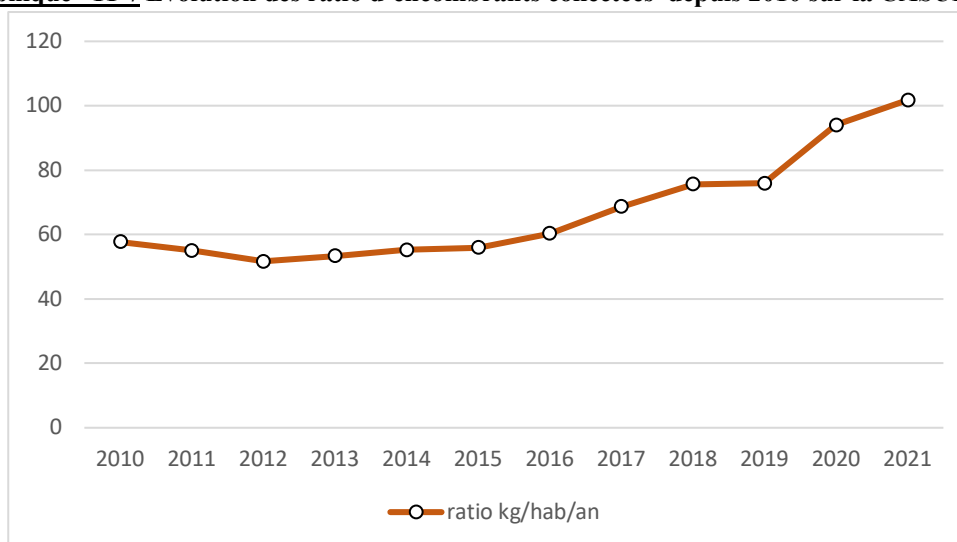
Tableau 13 / Évolution de la production d'encombrants par habitants sur le territoire de la CASUD depuis 2010

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ratio kg/hab/an	57,7	55	51,7	53,3	55,2	55,9	60,3	68,7	75,6	75,9	94	100,6
évolution	6,82%	-5%	-6%	3%	4%	1%	8%	14%	10%	0%	24%	7%

Moyenne nationale **11 Kg /hab**

Moyenne Réunion **67 Kg / hab**

Graphique 11 / Évolution des ratio d'encombrants collectées depuis 2010 sur la CASUD



Au regard des ratios de production de déchets moyens produits à l'échelle de la Réunion, la production d'encombrants de la CASUD est au dessus de la moyenne (2018) pour l'année 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19 et des mesures de confinement qui ont eu pour effet d'augmenter la production de déchets des ménages.

De plus, les particuliers n'ayant eu la possibilité de se déplacer librement en déchèteries, le service de collecte en porte à porte a fortement été sollicité.

Il s'agit de l'année la plus importante en matière de déchets encombrants collectés en porte à porte, jamais enregistrée depuis la mise en place de cette collecte.

Perspectives : La mise en place du PLPDMA courant 2021 permettra d'agir sur le gisement d'encombrants en offrant de nouveaux services et limitant les risques de hausse importante des quantités d'encombrants produits. Les actions de sensibilisation seront poursuivies notamment pour lutter contre les dépôts sauvages et la dengue qui s'intensifie avec les dépôts de déchets.

III.4. La collecte des DEEE

Les appareils d'équipements ménagers sont accueillis en déchèteries soit en apport volontaire des administrés soit par apport des services communaux.

Parallèlement, les collectes des DEEE sont effectuées systématiquement par nos prestataires sur la voie publique. Un camion plateau est affecté à la collecte spécifique des DEEE, ces derniers étant collectés à main d'hommes juste après la collecte des encombrants.

En déchèterie, **847 tonnes** d'appareils d'équipements ménagers.

III.5. La collecte des déchets végétaux

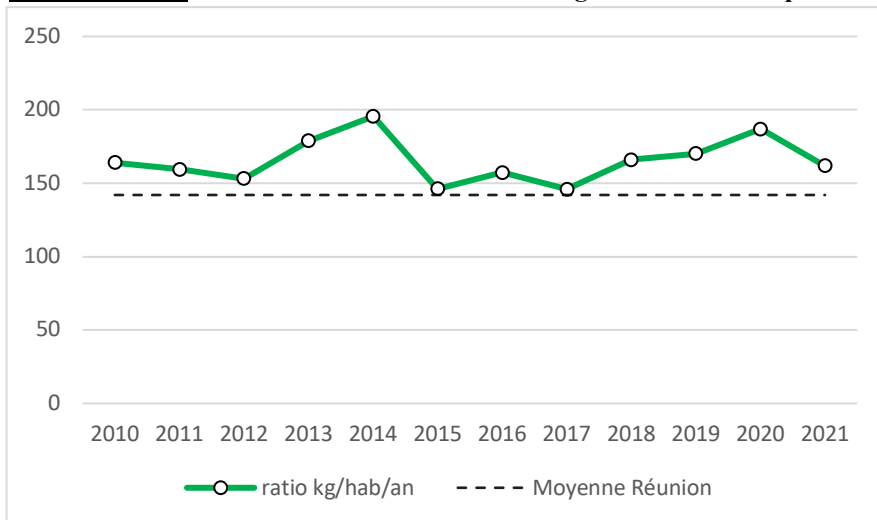
Les déchets végétaux sont collectés une fois tous les 15 jours. A noter que les quantités de déchets verts collectés peuvent varier fortement entre les années, selon l'importance des saisons cycloniques.

Tableau 14 / Évolution des tonnages de déchets verts collectés depuis 2005 par commune

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tampon	12220	12100	11250	12935	14427	10695	9915	9595	12041	12637	13927	12400
Entre Deux	1350	1230	1140	1285	2149	1045	850	960	923	1242	866	890
Saint-Joseph	5420	5360	5720	7115	7555	5745	8055	6683	7308	7035	8303	6393
Saint-Philippe	800	865	920	1055	1145	905	1145	1512	1152	1210	1402	1453
CASUD	19790	19555	19030	22390	25276	18390	19965	18750	21424	22124	24498	21136

L'année 2021 présente un total de **21 136 tonnes** de déchets verts collectés, soit une diminution de 14% par rapport à 2020 (- 3 362 tonnes).

Graphique 12 / Évolution du ration de déchets végétaux collectés depuis 2010



Suite à une forte augmentation en 2019 dû à la crise sanitaire et aux mesures de confinement, la production de déchets verts du territoire pour l'année 2021 passe de 186,3 kg/hab à **159,98 kg/hab**.

Cette production reste au-dessus de la moyenne de l'île et traduit bien le caractère rural et pavillonnaire de notre territoire.

Moyenne nationale (2015) : 11 kg/hab

Moyenne Réunion (2018) 142 kg/hab

Perspectives : Au travers, du PLPDMA, des projets de réduction des déchets verts à la source seront mis en place sur les deux prochaines années afin d’optimiser la gestion de ce flux de déchets et de permettre de développer de nouveaux services aux usagers (broyage de déchets verts, compostage de proximité, etc.).

III.6. La collecte en déchèterie

La CASUD gère quatre déchèteries sur son territoire dont trois sont situées sur une même commune.

Déchèteries	Lieu	Horaires
Déchèterie de Terrain Fleury (DTF)	18 Rue de la République 97430 Le Tampon	Du lundi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 17h
Déchèterie de Trois Mares (DTM)	53 Rue Montaigne 97430 Le Tampon	
Déchèterie du 23^{ème} km (D23)	120 Rue Roland HOARAU 97418 Plaine des Cafres	
Déchèterie Les Grègues (DLG)	Rue de la Station de transit 97480 Saint-Joseph	

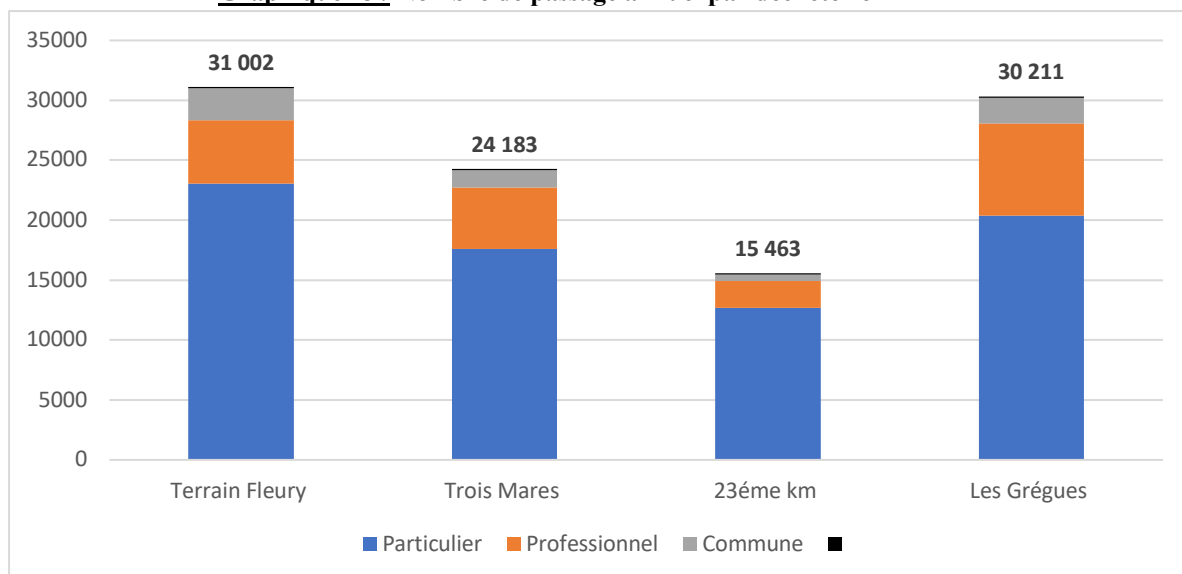
Ces déchèteries accueillent les particuliers et les professionnels gratuitement, ils peuvent y déposer tous types de déchets non dangereux tels que déchets métalliques, déchets encombrants, gravats, déchets végétaux

Tableau 15 / Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchèteries en 2021

	Déchèterie de Terrain Fleury	Déchèterie de Trois Mares	Déchèterie de 23 ^{ème} km	Déchèterie Les Grègues
	Nb de visites			
Particuliers	23 067	17 577	12 697	20 387
Professionnels	5 271	5 162	2 257	7 677
Communes	2 664	1 444	509	2 147
Total	100 859 visiteurs dont 58 73 728 particuliers (73 %) 20 367 professionnels (20 %) 6 764 apports communaux (7 %)			

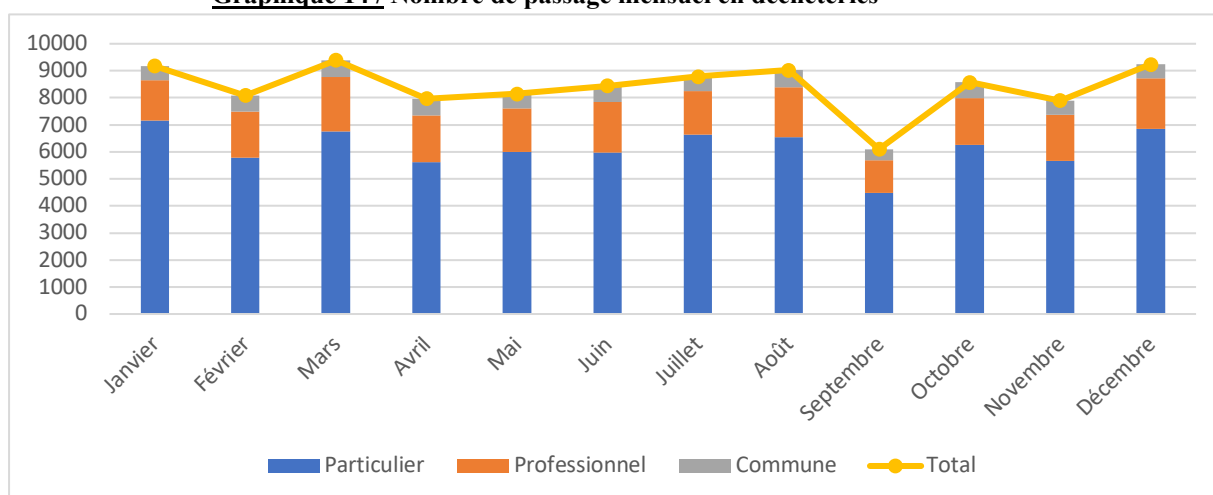
On observe une augmentation notable de fréquentation des déchetteries de 25% en 2021 sur le nombre de visiteurs (80 800 visiteurs en 2020). Les particuliers et les professionnels restent les usagers qui se rendent le plus fréquemment en déchèterie.

Graphique 13 / Nombre de passage annuel par déchèterie



Les déchèteries les plus fréquentées sont celles de Terrain Fleury (31002 passages par an) et des Grégues (30 211 passages par an).

Graphique 14 / Nombre de passage mensuel en déchèteries



La fréquentation des déchèteries est constante tout au long de l'année (moyenne de 8 405) avec des pics en Décembre/Janvier, Mars et Août.

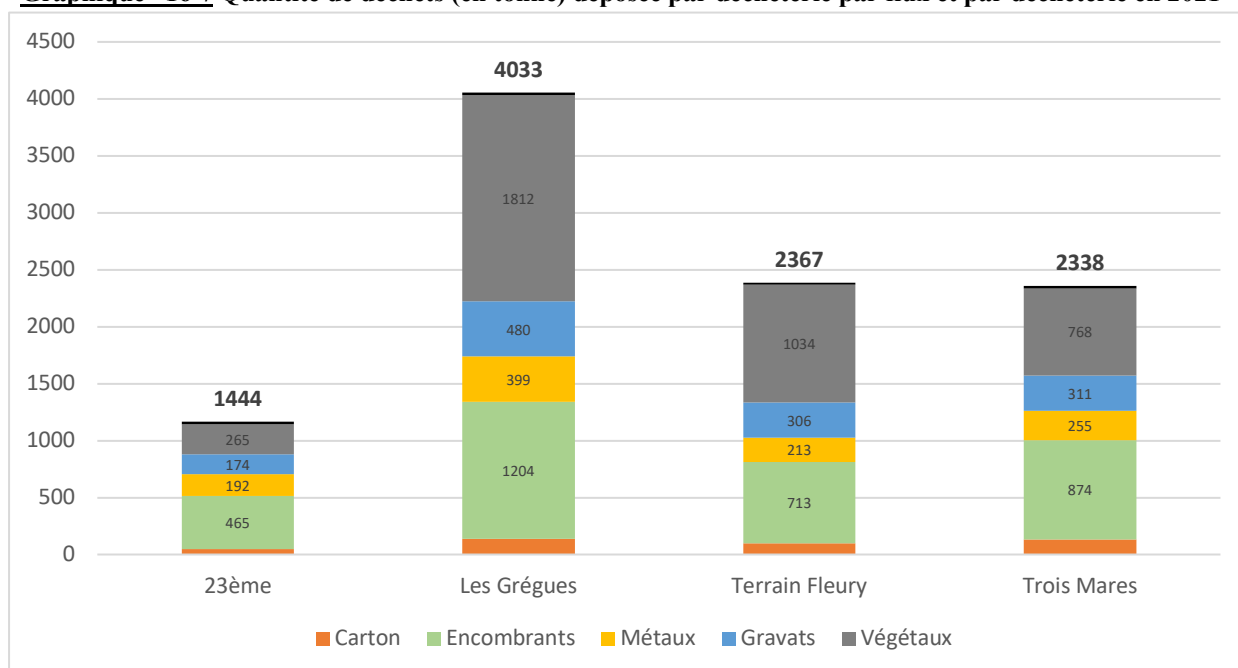
Les déchèteries les plus fréquentées sont celles de Terrain Fleury (31002 passages par an).

Graphique 15 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par flux

Tonnes	2020	2021	Evolution
Carton	439	417	-5%
Encombrants	2819	3308	17%
Métaux	859	1059	23%
Gravats	1036	1271	23%
Végétaux	1547	3940	155%
Total	6700	9995	49%

A l'exception du carton, les quantités déposés ont augmentés notamment pour les déchets végétaux (+133%).

Graphique 16 / Quantité de déchets (en tonne) déposée par déchèterie par flux et par déchèterie en 2021



Les quantités de déchets collectés en déchèteries sont très variable selon les sites. Le site des Grégues recueille plus de 40% des tonnages collectés dans le déchèteries du territoire.

Les déchets végétaux et les encombrants sont les déchets les plus déposés en déchèterie.

Tableau 16 / Evolution des quantités de déchets par habitants en déchèteries en 2021

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ratio kg/hab/an	60,4	54,3	55,7	56,9	65,7	82,6	89	81,9	64,7	60,3	51,1	76,5
évolution		-10%	3%	2%	15%	26%	8%	-8%	-21%	-7%	-15%	50%

Moyenne nationale : **217 kg/hab**

Moyenne Réunion (2018) : **103 kg/hab**

Avec 100 859 visiteurs particuliers par an, les déchèteries intercommunales de la CASUD affichent une fréquentation satisfaisante, de l'ordre de 56 visites de particuliers, malgré une légère baisse des quantités collectées dû aux problématiques sanitaires de 2020.

Le ratio moyen de l'ADEME indique une déchèterie pour 10 000 habitants. De ce fait, la CASUD devrait compter à minima plus d'une dizaine de déchèterie. Cependant le caractère semi-rural de l'intercommunalité pousse à penser qu'une desserte optimisée amènerait à la réalisation de 4 autres déchèteries (une déchèterie supplémentaire par commune).

Perspectives : Les études de faisabilité pour la construction d'une déchèterie à l'Entre-Deux et un centre de propreté à Saint-Philippe, ont été finalisées. Les acquisitions foncières sont en cours et devraient conduire à un démarrage travaux pour l'année 2023. Des mini-déchèteries implantés dans des quartiers importants du territoire devront être réalisés en 2022, l'objectif étant de mettre à dispositions des sites de collecte de proximité innovants, attractifs et répondant à un fort enjeu écologique d'économie circulaire.

III.7. La collecte du verre en apport volontaire



La CASUD collecte le verre usagé produit par la population via des bornes à verre réparties sur l'ensemble du territoire. Ces bornes sont collectées par le prestataire SPL SUDEC qui achemine le verre récupéré vers la société GREENBIRD pour l'exporter.

L'ADEME indique un ratio moyen de desserte d'une borne pour 500 habitants.

Le tableau ci-dessous présente les ratios sur les 4 communes de la CASUD.

Tableau 17 / Répartition et ratio des implantations de BAV sur le territoire intercommunal.

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Nb	Ratio	Nb	Ratio	Nb	Ratio	Nb	Ratio	Nb	Ratio	Nb	Ratio	Nb	Ratio
Entre-Deux	16	422	19	362	16	438	20	350	15	468	16	439	16	436
Saint-Joseph	77	502	98	400	83	479	97	394	84	456	85	449	85	447
Saint-Philippe	10	504	12	419	14	359	14	380	12	446	14	374	14	373
Le Tampon	111	710	118	678	118	687	165	476	115	696	110	734	110	731
CASUD	214	604	247	531	231	575	296	436	226	578	225	583	225	580

Tableau 18 / Tonnages de verre collectés depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entre Deux	100	91	98	116	114	116	127	144	97	136
Saint-Joseph	440	495	481	483	577	586	607	614	489	475
Saint-Philippe	50	58	61	110	81	88	95	97	86	68
Le Tampon	978	1 038	1012	1076	1101	1132	1148	1154	1409	1584
CASUD	1 569	1 682	1652	1785	1874	1921	1978	2009	2081	2263

Tableau 19 / Ratio de production de verre (en kg/hab) collecté depuis 2011

VERRE	Entre Deux	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Le Tampon
2011	16,2 kg/hab	12,5 kg/hab	11,3 kg/hab	12,5 kg/hab
2012	15,6 kg/hab	11,9 kg/hab	9,9 kg/hab	12,9 kg/hab
2013	13,9 kg/hab	13,2 kg/hab	11,4 kg/hab	13,7 kg/hab
2014	14,8 kg/hab	12,9 kg/hab	11,9 kg/hab	13,2 kg/hab
2015	17,2 kg/hab	12,9 kg/hab	21,4 kg/hab	14,1 kg/hab
2016	16,6 kg/hab	15,4 kg/hab	15,5 kg/hab	14,3 kg/hab
2017	16,8 kg/hab	15,6 kg/hab	16,8 kg/hab	14,4 kg/hab
2018	18,4 kg/hab	16,2 kg/hab	18,5 kg/hab	14,5 kg/hab
2019	20,6 kg/hab	16,2 kg/hab	18,7 kg/hab	14,4 kg/hab
2020	13,8 kg/hab	12,8 kg/hab	16,4 kg/hab	17,5 kg/hab
2021	18,3 kg/hab	12,3 kg/hab	12,5 kg/hab	19,7 kg/hab

Le tonnage de bouteille collecté a augmenté de 8,7% par rapport à 2020 alors même que le nombre de borne est resté inchangé.

Un gros effort reste néanmoins à fournir pour capter le flux de verre aujourd'hui dévié vers les ordures ménagères. Une bouteille en verre sur deux n'est aujourd'hui pas collectée et par conséquent pas recyclée à la Réunion.

Perspectives : Afin de renforcer le maillage et augmenter les performances de collecte, la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire reste une priorité pour l'année 2022.

III.8. La collecte et la valorisation des Véhicules Hors d'Usage (VHU)

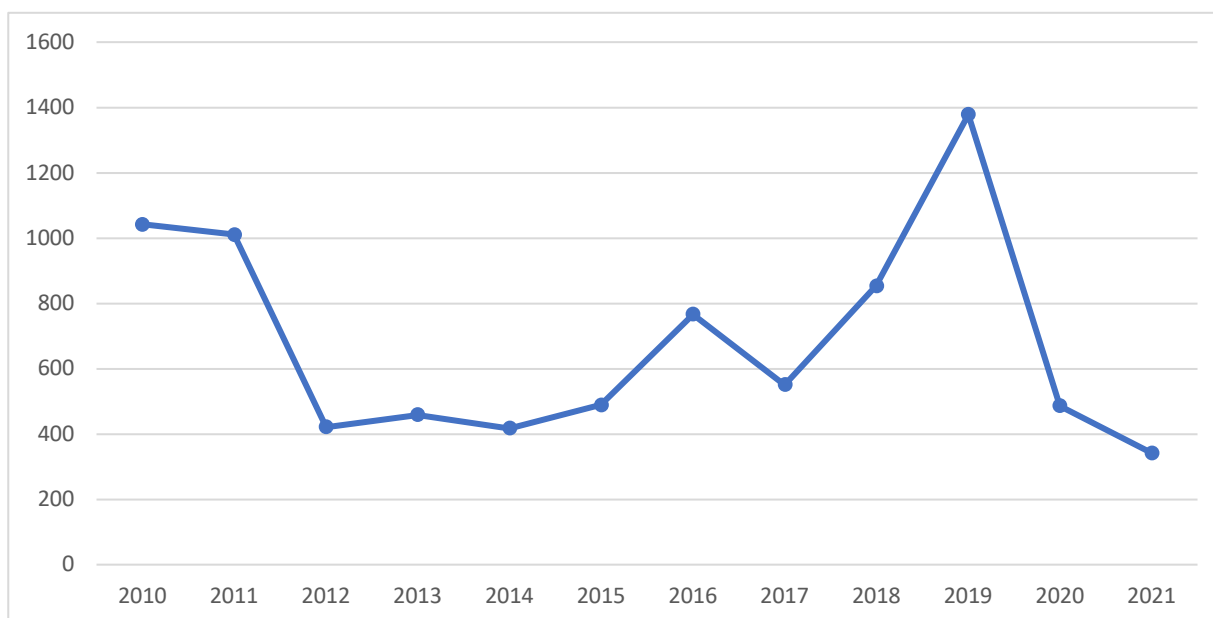
La CASUD propose à la population la collecte et la valorisation gratuite des véhicules hors d'usage. Sous réserve de présentation des papiers du véhicule à éliminer et enquête de police, les foyers (sans conditions de ressources) peuvent faire enlever leur carcasse de voiture.

Aussi, une nouvelle filière de collecte et traitement s'est créée sous le nom de VHU.

Tableau 20 / Nombre de VHU collectés depuis 2010 sur le territoire intercommunal.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entre Deux	24	21	15	23	32	23	34	38	53	85	28	17
Saint-Joseph	369	382	157	211	173	203	355	235	391	519	144	69
Saint-Philippe	33	32	10	32	40	39	32	25	58	78	38	27
Le Tampon	616	576	239	193	172	224	345	253	352	696	276	229
TOTAL	1042	1011	421	459	417	489	766	551	854	1378	486	342

Graphique 17 / Évolution du nombre de VHU collectés depuis 2010



La campagne de collecte exceptionnelle de VHU, réalisée au premier semestre 2019, a permis de collecter **1 378 VHU**, la plus importante collecte réalisée sur les 10 dernières années. Cette collecte s'est déroulée dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, afin d'enrayer la propagation de la dengue sur le territoire en supprimant les gîtes larvaires potentiels que constituent les VHU. Depuis, le nombre de VHU collecté chaque année diminue pour atteindre 342 véhicules en 2021.

III.9. Synthèse des principaux déchets produits par habitant

Rapporté à la population, un habitant de la CASUD a produit en moyenne en 2020, **560 kg de déchets (hors apports en déchèteries)**, soit près de **1,49 kg de déchets par jour**. Les apports en déchèteries représentent 6 700 tonnes, soit **50,4 kg/hab/an**.

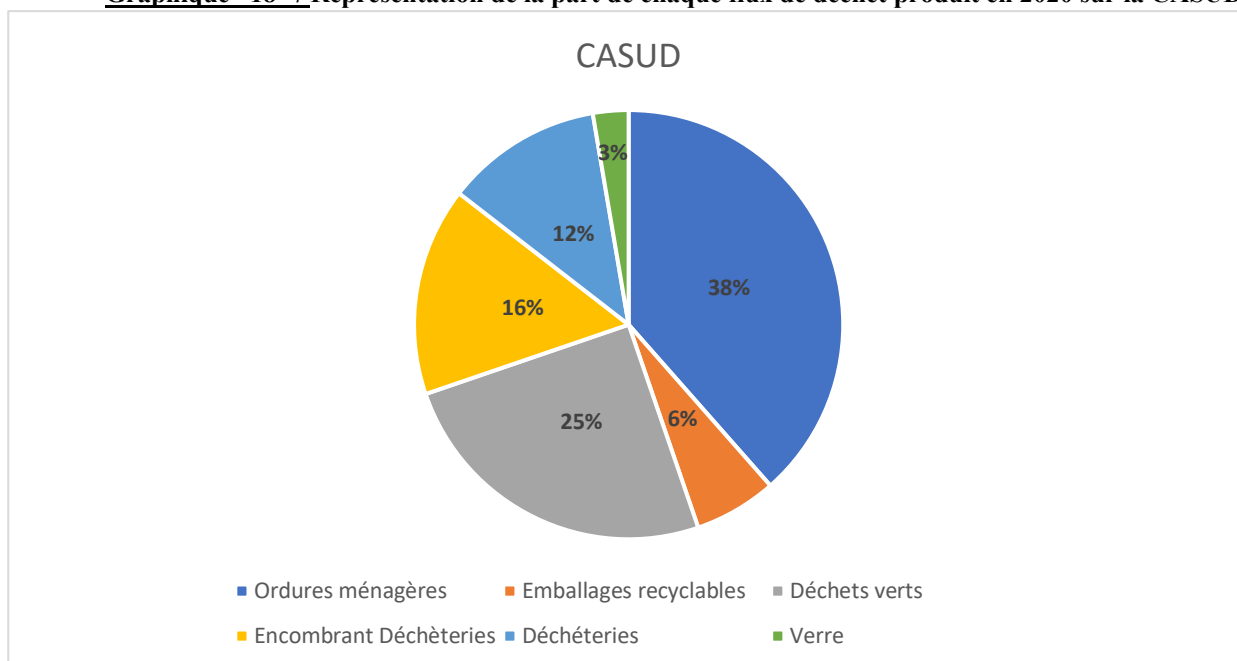
Tableau 21 / Tonnages collectés par flux sur la CASUD en 2021

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Déchets verts	Encombrant	Déchèteries	Verre	Total
Entre Deux	1503	263	890	589		136	3381
Saint-Joseph	8893	1102	6393	3263	4033	475	24159
Saint-Philippe	1211	243	1453	1232		68	4207
Le Tampon	20927	3660	12400	8206	5962	1585	52740
CASUD	32534	5268	21136	13290	9995	2264	84487

Tableau 22 / Ratios de production par habitant relatifs à chaque flux de déchets produits en 2021 sur la CASUD

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Déchets verts	Encombrant	Déchèteries	Verre	Total
Entre Deux	215	38	128	84		19	484
Saint-Joseph	234	29	168	86	106	12	635
Saint-Philippe	232	47	279	236		13	807
Le Tampon	260	46	154	102	74	20	656
CASUD	249	40	162	102	77	17	647

Graphique 18 / Représentation de la part de chaque flux de déchet produit en 2020 sur la CASUD



IV. Le traitement des déchets

IV.1. Le cheminement des déchets et la localisation des unités de traitement

Voici présenté le cheminement des déchets collectés en porte à porte et leur exutoire final. De part son contexte insulaire, la Réunion exporte beaucoup de déchets vers la zone Océan Indien (les non dangereux tels que les déchets métalliques) ou vers la France métropolitaine (pour les déchets dangereux tels que batteries ou piles usagées).

Tableau 23 / Cheminement des déchets collectés en porte à porte sur le territoire de laCASUD.

Type de déchets		Installation et type de valorisation	Type de traitement	Gestionnaire Localisation
EMR	Collecte en porte à porte	Centre de tri	Tri puis exportation	ILEVA, Pierrefonds
OMR		Installation de stockage de déchets non dangereux	Enfouissement	ILEVA, Rivière Ste-Etienne
Déchets végétaux		Plate forme de broyage de DV	Broyage	ILEVA, Plaine des Cafres Tampon (28 ^{ème} Km)
Encombrants		Plate forme de tri des encombrants	Tri puis export pour valorisation	ILEVA, Rivière Sainte-Etienne
VHU		Centre VHU agréé	Exportation pour valorisation	Général Autos, Saint-Louis
DEEE		Plate forme de regroupement	Exportation pour valorisation	RVE, Saint-André
Verre		Apport volontaire	Plate forme de regroupement	Exportation pour valorisation
Déchets métalliques	Plate forme de regroupement		Exportation pour valorisation	Général Autos, Saint-Louis
Gravats	Centre de tri du BTP		Réemploi	STS, Saint-Pierre
Piles usagées		Plate forme de regroupement	Plate forme de récupération et d'exportation des déchets dangereux	STARDIS, Saint-Suzanne
Lampes usagées				
Huiles usagées		Centrale thermique de Bois Rouge	Valorisation énergétique	STARDIS, Sainte-Suzanne

IV.2. Les tonnages liés au tri et traitement des déchets ménagers

Les prestataires de collecte HCE et DOI acheminent les emballages ménagers recyclables collectés vers le centre de tri géré par le syndicat de traitement ILEVA. Le tableau ci-dessous rappelle les quantités traitées, la part refusée et les tonnages valorisés.

Tableau 24 / Apports de la CASUD (par commune) entrant/sortant acheminés au centre de tri en 2021

	Tonnage traité	Refus (en t)	Tonnage valorisé
Entre-Deux	263	83	142
Saint-Joseph	1 102	376	644
Saint-Philippe	243	81	141
Le Tampon	3 660	1 250	2 139
CASUD	5 268	1 791	3 065

A noter que contrairement aux tonnages « traités » correspondant aux tonnages entrants réellement collectés par secteur, les tonnages valorisés et les tonnages de refus ont été estimés au prorata des tonnages entrants. Il s'agit bien d'une estimation puisqu'il nous est impossible de déterminer exactement, par commune, le taux de valorisation de la collecte sélective.

Le tonnage valorisé et les refus comprennent également le stock restant de la précédente année de collecte sélective.

Le tableau suivant indique les quantités d'EMR valorisées ces dernières années ainsi que le taux de valorisation de ces déchets.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CASUD (t)	3 469	3 529	2 281	2 880	2 667	2 747	3 667	3 319	2 665	3 065
% Evol	6,31%	1,73%	-55 %	+26,2 %	-7,4 %	+ 3%	+ 34%	- 9,5%	-19,7 %	+15,01%
Taux de valorisation	74,70%	74,93%	49 %	65,3 %	64,98 %	63,02%	70,47%	68,86 %	70,1 %	71,1 %

V. Économie circulaire, prévention déchets et communication de proximité

V.1. Mise en œuvre de la stratégie économie circulaire

La CASUD qui a déjà mené de nombreuses actions en matière de prévention des déchets sur son territoire, souhaite répondre aux exigences réglementaires fixées par la LTECV, en élargissant le périmètre des programmes aux déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et en entrant dans une démarche d'économie circulaire déchets.

De ce fait, la CASUD s'est fixée des objectifs de réduction de la production des déchets relativement de -15% par rapport à 2017.

Suite au dernier Programme Local de Prévention qui a pris fin en 2016, un chargé de mission prévention déchets et économie circulaire a été recruté en novembre 2018 pour reprendre cette démarche.

Cette opération se déroule sur une durée de 3 ans et 2 mois (date de fin le 31 décembre 2021), dont l'année 2 contractuelle s'étend du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2020.

Remarque : il est important de noter que l'année 2020 a fortement été perturbée par différents événements. En effet, la crise sanitaire COVID, le report des élections municipales et la crise CASUD, ont fortement décalé les actions prévues sur 2020, entraînant un retard dans la mise en œuvre des projets (lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion de proximité des biodéchets, tarification incitative) et le renouvellement des instances liées de la mission (Commission Environnement, CCES PLPDMA).

V.2. Les actions de la prévention des déchets

a) La gestion de proximité des biodéchets

Mise à disposition de broyeurs aux communes membres à travers une convention, l'objectif étant de réduire le dépôt de déchets végétaux en déchèterie notamment.



Opération de broyage avec la SCIC FASOLRE

b) La lutte contre le gaspillage alimentaire

Points d'amélioration/points forts : La dynamique sur la lutte contre le gaspillage alimentaire est toujours bonne malgré les difficultés de l'année 2020.

Écueils/difficultés : *Les initiatives sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été freinées pour l'année 2020 en raison des contraintes sanitaires fortes et une adaptation nécessaire des projets pour ne pas venir surcharger les agents de restauration déjà bouleversés par les nouvelles mesures. La période de confinement a également découragé certaines écoles faisant passer de 6 écoles initialement prévues à 4 écoles.*

1ère campagne de pesées à Bras de Pontho (décembre 2020).

c) Les actions emblématiques de la prévention des déchets

La prise en main du référentiel économie circulaire a été intégrée au plan d'actions avec la volonté d'obtenir le label économie circulaire « premier palier ». Ce label a finalement été obtenu le 14 janvier 2021.

Enfin le travail d’animation des projets et la mobilisation des acteurs a quelque peu été freiné par les évènements de 2020 mais a quand même été poursuivi au travers de l’exposition photo sur l’alimentation durable.

Points d’amélioration/points forts : L’obtention du label économie circulaire et le l’utilisation du référentiel ADEME permet de consolider les actions de suivi et d’évaluation des actions mises en place. C’est un outil très intéressant pour améliorer la stratégie en place.

Écueils/difficultés : Les évènements de 2020 n’ont pas été favorables en matière de sensibilisation/information et dans la démarche d’animation sur l’économie circulaire.

V. 3 Les actions de communication de proximité

a) La brigade verte environnement

Dans le cadre de sa compétence environnementale, la CASUD œuvre depuis de nombreuses années dans la lutte contre la prolifération des dépôts sauvages. Ces dépôts sont des sites ponctuels d'apports illégaux en dehors du calendrier de collecte réalisés par des particuliers et professionnels pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût. La constitution d'une **brigade verte en 2019** est la solution la plus opportune juridiquement et techniquement pour notamment faire respecter les règles en matière de gestion des déchets sur le territoire de la CASUD. Cette unité assure :

- la surveillance du domaine public,
- la veille au respect du règlement de collecte des déchets ménagers de la CASUD.

Tableau 25 / Rappel du rôle de chaque autorité compétente

Infractions	Autorité de police	Source	Sanctions pénales
Dépôts aux emplacements prévus à cet effet mais en méconnaissance du règlement de collecte	Président de l’EPCI – police spéciale règlement de collecte (sauf si opposition des maires) ; Si pas de transfert le règlement de collecte sur le territoire municipal doit être adopté par le maire	<i>L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Amende forfaitaire (35€) • Contravention de 2ème classe (max 150€)
Dépôts sauvages en lieu public ou privé en dehors des emplacements prévus à cet effet	Le Maire – police spéciale dépôts sauvages- en aucun cas transférable	<i>L541-3 du code de l’environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Amende forfaitaire (68€) • Contravention de 3ème classe (max 450€) • Contravention de 5ème classe et confiscation du véhicule (max 1500€ ou 7500€ pour une personne morale)
Décharges illégales	Le préfet via la DEAL – police spéciale ICPE	<i>L171-7 du code de l’environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention de 5ème classe et confiscation du véhicule (max 1500€ ou 7500€ pour une personne morale)

Au total, ce sont 8 agents intervenant sur le territoire de la CASUD, répartis de la manière suivante :

- 4 agents sur le Tampon ;
- 2 agents sur Saint-Joseph ;
- 1 agent sur l’Entre-Deux ;
- 1 agent sur Saint-Philippe.

Durant l'année 2021, **plus de 1 200 interventions** ont été effectuées par les agents de la BVE sur l'ensemble du territoire selon la répartition suivante : 62 % pour le Tampon, 33 % pour Saint-Joseph, 2 % pour Saint Philippe et 3 % pour l'Entre Deux.

80 % des interventions de la brigade ont été effectuées dans le cadre des contrôles réalisés post-collecte.

La majorité des interventions ont portés sur le « non respect des jours de collecte ».

Cependant, il est très rare d'arriver à identifier les auteurs des dépôts (moins de 1 % des cas) malgré des enquêtes de voisinage.

Lorsque les contrevenants ont été identifiés, il leur a été demandé de les enlever par leurs propres moyens.

b) Les actions d'éducation à l'environnement

L'équipe d'animateurs éco-citoyens est intervenue dans les **établissements scolaires** de notre territoire afin de sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement et du cadre de vie. En 2020, au total **1859 élèves** ont été sensibilisés au tri sélectif et la prévention des déchets.

Les animateurs interviennent ponctuellement au sein de manifestations qu'elles soient locales, départementales ou nationales. Ils accompagnent régulièrement les manifestations communales et sont sollicités par les associations sur les événements sportifs ou culturels.

Conclusion : Les animateurs éco-citoyens interviennent surtout en milieu scolaire mais depuis plusieurs années les actions d'animation se sont diversifiées, c'est l'occasion pour eux de sensibiliser un public plus varié, tels que les agents des établissements scolaires, les agents d'entretien des habitats collectifs, des bénévoles associatifs ou des stagiaires dans des organismes de formation.

Les animateurs sensibilisent différents publics sur des thématiques variées telles que le compostage, le ménage au naturel, le jardinage au naturel, l'errance animale, le tri et la prévention des déchets.

Au total, ce sont **2 328 personnes** qui ont pu être sensibilisées par les animateurs écocitoyens de la Communauté d'Agglomération du Sud pour l'année 2020.

V.4. Les actions de proximité des ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri de la CASUD ont pour mission première d'informer la population et de la sensibiliser au tri sélectif. Cette mission s'illustre par un travail important de proximité exercé au quotidien. Pour ce faire, ils s'appuient sur des supports de communication créés en interne tels que le calendrier de collecte ou encore le guide du tri.

Recrutés en 2007, les médiateurs ont vu leur mission s'étendre à d'autres publics. Ils font un suivi du tri sélectif au sein des établissements scolaires, et accompagnent les animateurs sur les événementiels et manifestations diverses. Depuis 2012, les médiateurs sensibilisent les résidents des habitats collectifs sociaux du territoire en étroite collaboration avec les bailleurs : SODEGIS, SIDR, SHLMR et SEMAC. Dans le cadre du programme de prévention des déchets, ils accompagnent le suivi des demandes de stop pub et des composteurs individuels chez les administrés ainsi que les lombricomposteurs dans les établissements scolaires.

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation du service

Les prestations liées à la pré-collecte, la collecte et au traitement des déchets ménagers sont exécutées via la passation de marchés publics de service. Les prestations réalisées en régie sont pour les principales :

- la lutte contre les dépôts sauvages,
- le nettoyage des bornes d'apport volontaire pour le verre,
- la gestion des déchèteries,

II. Les dépenses

Voici présentés les montants des principales dépenses de fonctionnement de l'année 2021. Le montant annuel des dépenses de collecte et d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement relatives aux marchés.

Les dépenses de personnels directement affectés à l'élimination des déchets (collecte et traitement) ainsi que les charges fonctionnelles (frais de structure, amortissements, entretien des bâtiments ...) ne sont pas pris en compte.

Tableau 26 / Dépenses directes (principaux marchés) affectées au service public d'élimination des déchets de la CASUD en 2021

Principales dépenses en € TTC	
Acquisition et maintenance bacs roulants	376 760 €
Acquisition bio-composteurs	87 183 €
Collecte forfaitaire des déchets ménagers	8 541 772 €
<i>Collecte en prestations occasionnelles (dépôts sauvages, fêtes)</i>	Inclus dans "Collecte forfaitaire des déchets ménagers"
<i>Collecte en prestations occasionnelles DEEE</i>	197 450 €
Collecte des caissons déchèteries	410 277 €
<i>Collecte caissons services techniques Saint-Philippe</i>	1 038 €
	Inclus dans "Collecte des caissons déchèteries"
Collecte des BAV et valorisation	320 285 €
Collecte de VHU et valorisation	68 268 €
Participation au Syndicat Mixte de traitement des déchets (ILEVA)	8 386 305 €
Total	18 190 851 €

Pour mémoire, les dépenses en 2020 s'élevaient à 18 427 629 €.

III. Les recettes

Voici présentés les montants des principales recettes de fonctionnement de l'année 2019.

Ces recettes de fonctionnement ont deux origines :

- la fiscalité des ménages via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (TEOM)
- les éco-organismes tels que CITEO, Eco-systèmes
- La Redevance Spéciale

Tableau 27 / Recettes principales liées au service public d'élimination des déchets de la CASUD en 2021

Principales recettes en € TTC	
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	17 898 328 €
CITEO	914 362 €
OCAD3E (Eco-organisme de la filière DEEE)	47 809 €
Redevance Spéciale	1 395 364 €
Total	20 255 862 €

IV. Analyse des coûts du service

Depuis 2017, la CASUD à repris le remplissage de la matrice ComptaCoût afin de réaliser un analyse des coûts de sont service de gestion des déchets. A la date du présent rapport, les matrices validées sont celles de 2017 et 2018.

Les indicateurs clés sur les coûts du services sont présentés par le tableau ci-dessous :

Tableau 28 / Évolution du coût complet par flux de déchets 2019-2020

Coût complet par flux de déchets	2019	2020	Evolution en %
OMR	9 285 790,00 €	9 522 739,00 €	2,55%
Verre	272 877,00 €	436 627,00 €	60,01%
EMR	4 206 646,00 €	4 145 939,00 €	-1,44%
Déchèteries	1 697 044,00 €	1 991 542,00 €	17,35%
DV	3 856 390,00 €	4 008 524,00 €	3,94%
ENC	1 946 048,00 €	1 926 275,00 €	-1,02%
Déchets des Collectivités	238 488,00 €	161 037,00 €	-32,48%
Autres déchets (prestations occasionnelles, VHU...)	547 295,00 €	342 434,00 €	-37,43%
Total	22 050 578,00 €	22 535 117,00 €	2,20%

Le coût complet de gestion des déchets intègre l'ensemble des coûts liés au service (prestations collecte, coûts de traitement, amortissement investissement, charges de fonctionnement, personnel, etc.). L'augmentation de ce coût entre 2019 et 2020, est en grande partie liée à l'augmentation des tonnages de verre, d'EMR, de déchèteries d'Encombrants entre ces deux années.

Tableau 29 / Coût aidé / hab par flux de déchets en 2019

Coût aidé par habitant par flux de déchets	2020
OMR	71,24 €
Verre	1,78 €
EMR	22,92 €
Déchèteries	14,10 €
DV	30,48 €
ENC	14,53 €
Déchets des Collectivités	1,22 €
Autres déchets (prestations occasionnelles, VHU...)	2,09 €
Total	158,36 €

Le coût aidé intègre les recettes liées au service (TEOM, soutiens éco-organismes, aides au fonctionnement et investissement, vente matériaux, etc.).

Le coût aidé de gestion des déchets de la CASUD s'élève à **158,36 € HT/habitant** en 2020. Il correspond à un coût aidé total de 20 682 k€.